COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

22 juin 2017

Les conseillers municipaux par convocation en date du 12 juin 2017, se sont réunis à la Mairie de Cabara le jeudi 22 juin 2017 à 19h15 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes Mrs BLANC Thierry, CHORON Dominique, DUPUIS-RABION Robert, SAUBION Stéphanie, BLAZY Sébastien, PISONI Clotilde, VIGNOLLET Corine, BOISSONNET Yolande.

Absent: Mrs Peiffer François, Battaglia Eric (pouvoir à Mr Dupuis-Rabion)

Mr CHORON est le secrétaire de la séance

DELIBERATION 1 – Extension de la cour de récréation de l'école maternelle

La commune ayant connu un accroissement de la population ces dernières années, la municipalité a engagé des travaux d'agrandissement de l'école maternelle qui ont eu une emprise importante sur la cour de récréation. Afin de répondre à la capacité d'accueil ainsi qu'aux normes sécuritaires exigées, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de consacrer une partie du parc public attenant à l'école, à une extension de la cour de récréation. Un aménagement adapté et une clôture seront prévus afin de permettre un accès direct, une structure ludique et sportive avec sols amortissants sera installée.

Le coût de l'opération s'élève à 29 496 € TTC, pour lesquels le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de solliciter une subvention au conseil départemental, modulée par le Coefficient De Solidarité (CDS) de la commune, soit au total 13 200 €. La commune autofinancera le reste de la somme soit 16 296 €.

DELIBERATION 2 – Correspondant défense

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Or, lors des élections du conseil municipal, le correspondant défense de la commune n'a pas été désigné. Mr le Maire propose au conseil de procéder à cette nomination.

La fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité. Il permet de relayer les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de la commune. Mme Pisoni Clotilde se propose d'assurer cette mission. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte.

DELIBERATION 3 – Commission communication

Devant les difficultés rencontrées dernièrement pour regrouper la commission communication afin de mettre les informations communales à disposition des habitants de la commune, Mr le Maire propose de constituer une nouvelle commission.

Sont désignés comme membres par le conseil Mrs Blanc Thierry, Choron Dominique, Blazy Sébastien, Dupuis-Rabion Robert.

DELIBERATION 4 - Manifestation du 1er juillet

Le concert des scènes d'été aura lieu le 1^{er} juillet 2017, salle des fêtes de la commune, à 19 heures.

C'est un concert gratuit pour le public, qui sera financé en partie par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes, la part restante pour la commune s'élevant à 500 €.

Cette année, c'est le groupe de musique brésilienne ALE KALI qui se produira.

Un repas froid de 15 € par adulte et 7.5 € par enfant est prévu à l'issue de la représentation, sur réservation.

DELIBERATION 5- Sécurité lors des manifestations

Les municipalités ont été destinataires d'une circulaire de Mr le Préfet de la Gironde relative à la sécurisation des manifestations publiques.

Madame Pisoni s'est chargé d'en faire une analyse afin d'en extraire les détails importants à porter à la connaissance de chaque association de le commune organisatrice de manifestations.

La fiche récapitulative est consultable en Mairie et délivrée aux présidents des associations.

Lors des prochaines manifestations (kermesse et concert des scènes d'été) la route de la mairie sera fermée à la circulation.

Des barrières de protection seront placées en amont des points de fermeture des routes et un véhicule sera garé devant chacune afin de bloquer au maximum le passage. Les affichettes seront apposées sur les barrières et les portes des établissements.

DELIBERATION 6 – Sirp

Monsieur Choron fait un bref compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 15 juin dernier.

Les effectifs prévisionnels de la rentrée se présentent comme suit :

49 maternelles (11PS, 18MS, 20GS), 16 CP, 20 CE1, 19 CE2, 14 CM et 12 CM2, pour un total de 130. En sachant qu'une inscription en CP est attendue à ce jour.

Au niveau des travaux à effectuer, il est demandé une patère pour les vêtements adultes et un meuble de rangement du matériel de sport.

La question du nouveau projet des rythmes scolaires a été abordée, les enseignantes étant favorables au retour de la semaine à 4 jours. Une réunion du SIRP est prévue le 29 juin pour en débattre entre élus et un conseil d'école extraordinaire est daté au 4 juillet en sachant que seuls de simples avis pourront être émis, étant donné que le décret d'application n'est toujours pas voté

DELIBERATION 7- Décision modificative

Monsieur le Maire explique qu'une erreur ayant été commise lors de l'inscription sur le budget primitif, section d'investissement, une décision modificative est nécessaire.

Les dépenses de 124 603 € affectées à la mise en accessibilité, l'agrandissement de la cour d'école et l'aménagement de ses abords et du parc public, inscrites au compte 2313 opération 10 (article consacré aux dépenses de travaux de l'école) seront inscrites au 2313.

Décision modificative n°1 : Virement de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313		124 603.00€
D2313 -10 école maternelle	124 603.00 €	
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	124 603.00 €	124 603.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide ce virement de crédits.

AFFAIRES EN COURS

Dans le cadre de l'affaire qui oppose la commune de Naujan et Postiac, le SIRP et Mr Moulet, le jugement rendu le 12 mai 2017 par le conseil des prud'hommes de Bordeaux a fait l'objet d'une demande en appel de la part des membres du sirp et de la commune de Naujan. Les conclusions au soutien de cet appel doivent être déposées avant le 8 septembre 2017 dernier délai. L'avocat chargé de la défense conjointe des deux collectivités adressera en temps utile son projet de mémoire pour approbation.

Monsieur le Maire soumet au conseil l'idée de la mise en place d'une commission environnement, avec la coopération de la commune voisine, Saint-Aubin de Branne. Le projet pourrait porter entre autres sur la sensibilisation de la population à l'environnement et au développement durable, la mutualisation du ramassage et du broyage des déchets verts, des journées de nettoyage...

Une réunion publique sera organisée à la rentrée, en présence de membres du SEMOCTOM de préférence, afin de mobiliser la population.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de sommer Mr Lherme Philippe à nettoyer ses terrains.